

FICHE DE PRESENCE DE L'ENFANT ET DE CALCUL DU SALAIRE

Nom et prénom de l'enfant		Période du		au		
Jours	Présence de l'enfant		repas	collations	indemnités d'entretien	remarques
	Matin deh àh					
	Après-midi deh àh					
	Journée deh àh					
lundi						
mardi						
mercredi						
jeudi						
vendredi						
samedi						
dimanche						
lundi						
mardi						
mercredi						
jeudi						
vendredi						
samedi						
dimanche						
lundi						
mardi						
mercredi						
jeudi						
vendredi						
samedi						
dimanche						
lundi						
mardi						
mercredi						
jeudi						
vendredi						
samedi						
dimanche						
lundi						
mardi						
mercredi						
jeudi						
vendredi						
samedi						
dimanche						
lundi						
mardi						
mercredi						
jeudi						
vendredi						
samedi						
dimanche						

La partie ci-dessous est à compléter par le parent employeur et à vérifier avec l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

CALCUL DU SALAIRE	SALAIRE MENSUEL NET DE BASE :				€
	Heures complémentaires (cf art. 110-2 CCN)		x	=	€
	Heures majorées (cf art. 110-1 CCN)		x	=	€
	à partir de la 46ème heure/semaine (majoration mini de 10%)				€
	Absences à déduire (cf art. 105 et art. 111 CCN)	calcul convention		-	€
	Montant des congés payés (cf art. 102 CCN)				€
	Congés payés acquis du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours				€
	SALAIRE NET TOTAL :				€
	INDEMNITES DIVERSES A AJOUTER AU SALAIRE NET				
	Indemnités d'entretien (art. 114-1)		x	=	€
Nombre de collations x tarif unitaire (petits déjeuners et goûters)		x	=	€	
Nombre de repas x tarif unitaire		x	=	€	
Frais kilométriques /Autres frais		x	=	€	
SOMME à PAYER (salaire net total + indemnités diverses)				€	

Référence : La convention collective nationale des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur du 01/01/2022